

**Lettre d'informations-Juin2024**  
**INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique**



INSTITUT  
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

**INSTITUT SCIENTIS**

**A la Une !**

Corinne BENOLIEL renouvelle pour 5 ans sa certification **ERT** lui permettant de poursuivre son référencement dans la liste

**EUROTOX** des toxicologues européens.

**INSTITUT SCIENTIS** travaille au quotidien depuis plus de 12 ans sur l'évaluation de la sécurité des produits et ingrédients cosmétiques, compositions parfumantes (profils toxicologiques, recherches ciblées de VTR, rapports sur la sécurité).



[Nous contacter](#)

### Cosmétiques

#### [Règlement \(CE\) n°1223/2009](#)

La dernière version consolidée du règlement cosmétique européen est entrée en vigueur le 23/04/2024, elle intègre le règlement (UE) n°2024/858 relatif à l'utilisation des nanomatériaux Styrene/Acrylates copolymer, Sodium Styrene/Acrylates copolymer, Copper, Colloidal Copper, Hydroxyapatite, Gold, Colloidal Gold, Gold Thioethylamino Hyaluronic Acid, Acetyl heptapeptide-9 Colloidal gold, Platinum, Colloidal Platinum, Acetyl tetrapeptide-17 Colloidal Platinum et Colloidal Silver dans les produits cosmétiques.

#### [Règlement \(UE\) n°2024/1328](#)

Ce règlement en date du 16 mai 2024 modifie l'annexe XVII du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), en ce qui concerne l'octaméthylcyclotérasiloxane (D4), le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) et le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6). Les substances à l'état pur ou contenues dans des mélanges sont concernées.

Elles ne peuvent être mises sur le marché ou être utilisées avec une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids après le 6 juin 2026. Cette restriction est déjà applicable aux D4 et D5 depuis le 31 janvier 2020 dans les produits cosmétiques à rincer.

Par dérogation, cette restriction s'appliquera à partir du 6 juin 2027 pour les produits sans rinçage.

#### En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h) : **Webinaire en replay**

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h): **Formation à distance ou en présentiel** mardi 17 septembre et jeudi 19 septembre (deux ½ journées)

#### Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

*Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.*

### Biocides - Mélanges dangereux

#### [Logiciel IUCLID et nouvelles classes de danger](#)

Les nouvelles classes de danger pour la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges sont les suivantes :

- perturbateurs endocriniens (PE) pour la santé humaine ou l'environnement ;
- persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ; très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) ; et
- persistants, mobiles et toxiques (PMT) ; très persistants et très mobiles (vPvM).

Depuis le 29 avril 2024, les entreprises peuvent commencer à inclure des informations via IUCLID concernant ces dangers lorsqu'elles soumettent à l'ECHA des dossiers au titre des règlements CLP, REACH et sur les produits biocides.

Différentes périodes de transition s'appliquent aux substances et aux mélanges. Une fois qu'elles ont expiré, les entreprises doivent indiquer comment leur substance ou leur mélange est classé selon les nouvelles classes de danger lorsqu'elles soumettent des informations à l'ECHA.

#### [Best practice and known issues in SPC IUCLID preparation](#)

Document clarifiant certains des problèmes les plus fréquents rencontrés par les utilisateurs lorsqu'ils transfèrent leurs résumés des caractéristiques des produits biocides (RCP) de l'ancien éditeur (SPC EDITOR) vers IUCLID.

## En savoir plus ?

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation à distance ou en présentiel**

Jeudi 23 mai et mardi 28 mai (deux ½ journées), replay ultérieur

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

Jeudi 30 mai à 10h, replay ultérieur

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN.

*Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative*

## Toxicologie

### Cosmétiques, emballages recyclés et toxicologie

CosPaTox est un consortium axé sur la croisée entre le produit cosmétique, l'emballage et la toxicologie. Ses travaux ont abouti à la publication d'un guide d'évaluation de la sécurité (lignes directrices d'application volontaire) pour l'utilisation de plastiques recyclés post-consommation dans les emballages de produits cosmétiques et de produits d'entretien ménager.

CosPaTox a entrepris des tests analytiques approfondis ainsi qu'une évaluation toxicologique pour comprendre le profil de sécurité des matériaux plastiques fabriqués à partir de PE, PP et LDPE comme matériaux d'emballage pour produits cosmétiques, détergents et autres produits d'entretien. Des orientations claires visant à permettre une stratégie de test holistique ainsi qu'une approche d'évaluation de la sécurité des plastiques recyclés ont été élaborées, y compris la définition de trois niveaux de qualité distincts pour les plastiques recyclés. L'approche du consortium visant à permettre une évaluation solide de la sécurité est technologiquement neutre et ne prend en compte ni n'exige aucune technologie spécifique de collecte, de tri ou de recyclage. L'accent est uniquement mis sur la qualité des matériaux recyclés eux-mêmes. L'approche d'évaluation de la sécurité présentée peut donc être appliquée à tout recyclat de polyoléfine, qu'il soit issu d'un recyclage mécanique, physique ou chimique.

[Lignes directrices](#) / [Dossier scientifique](#)

**Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits.**

### A propos de l'évaluation de la sécurité des compositions parfumantes :

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#)

(1h): **Webinaire en replay**

*Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative*

## Microbiologie

### A propos de la dengue

La dengue, aussi appelée « grippe tropicale », est une maladie infectieuse causée par le virus du même nom. Le virus est transmis à l'humain par des moustiques du genre *Aedes*. L'incidence de la dengue progresse actuellement de manière très importante, et l'inscrit aujourd'hui aux rangs des maladies dites « réémergentes ».

#### Formation accessible en replay

- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

#### Webinaires accessibles en replay

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

#### Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

### Formulation-R&D

#### Les produits solaires : partie 1/3 (les grands principes)

Le soleil émet des rayons notamment dans les ultra-violets tels que les UVA (315-400 nm), les UVB (280-315 nm) et les UVC (100-280 nm).

Les rayons UVB peuvent pénétrer jusqu'à la couche basale de l'épiderme (sa couche la plus profonde) et causer des dommages directs au niveau de l'ADN (absorption des photons par l'ADN entraînant ainsi des réactions photochimiques). Ils sont également responsables du rougissement de la peau communément appelé « coup de soleil ».

Les UVA, quant à eux, sont capables de pénétrer la peau plus profondément et d'atteindre le derme. Ils sont également susceptibles de créer des dommages indirects à l'ADN via la création de radicaux libres.

En revanche, les UVC ne sont pas susceptibles de passer à travers la couche d'ozone et ne présentent donc pas d'intérêt en cosmétique.

L'objectif du formulateur est donc de créer des produits solaires capables de protéger les consommateurs des rayons UVA/UVB. Pour cela, ils doivent contenir des filtres ultra-violets (UV) qu'ils soient dits chimiques (filtres organiques qui absorbent / transforment l'énergie des rayons UV) ou physiques (filtres minéraux qui réfléchissent / dispersent les rayons UV) et doivent protéger vis-à-vis des deux types de radiations (UVA/UVB). Il n'est pas possible d'obtenir toutes ces propriétés avec un filtre unique. Pour cette raison les produits solaires contiennent toujours plusieurs filtres UV ainsi que des lipides pour les solubiliser/disperser afin d'obtenir la meilleure synergie possible.

#### **Pour en savoir plus ?**

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

#### **Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) - Création de formules innovantes et exclusives - Optimisation de formules existantes - Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations**

### Environnement

#### [Liste relative au vocabulaire de l'environnement](#)

Cette liste reprend les termes, les expressions et définitions adoptés relatifs à l'environnement. C'est la première version.

#### **En savoir plus ?**

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30)

#### **Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri**

## Webinaires [2024](#) Formations [2024](#)

### **Cosmétiques**

#### **Réglementation/BPF/Tests Europe**

- [Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)
- [Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation à distance ou en présentiel** mardi 17 septembre et jeudi 19 septembre (deux ½ journées)
- [Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)
- [Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)
- [Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)
- [Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)
- [Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay
- [Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)
- [Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)
- [Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)
- [Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)
- [Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

### **Labels**

- [Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)
- [Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation à distance** (2h)

### **Microbiologie**

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

### **Formulation**

- [Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)
- [Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

### **Réglementation internationale**

- [Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)
- [Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h) mardi 08 octobre
- [Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)
- [Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)
- [Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

### **Biocides-détergents-virologie**

- [Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)
- [Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) mardi 24 septembre (1h)
- [Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) **Formation à distance**
- [Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)
- [Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30)
- [Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ? \(1h\)](#)  
[Notification PCN : à la découverte du portail européen \(1h30\) replay](#)  
[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques \(1h30\) replay](#)  
[Le panorama des labels écologiques cosmétiques, détergents, désinfectants](#) Replay

### **Compléments alimentaires-Bougies parfumées**

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe \(1h\)](#)  
[Réglementation européenne des compléments alimentaires Formation à distance \(6h\)](#)  
[Formulation et réglementation des bougies parfumées \(1h\)](#)

### **Droit des marques**

[Comment protéger et défendre sa marque ? \(1h\)](#)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.  
INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.*

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.  
INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.*

## Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



**Bureau** : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)  
**Mob** : +33 (0)6 767 192 67  
**Email** : [y.tillet@teb-health.com](mailto:y.tillet@teb-health.com)  
[www.teb-health.com](http://www.teb-health.com)

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 20/05.

## FAQ du mois

### **Cosmétique**

#### **Libérateurs de formaldéhyde**

Quand faudra-il retirer du marché les produits cosmétiques non conformes au [Règlement \(UE\) 2022/1181](#) ?

Selon l'annexe V du Règlement (CE) n°1223/2009, « tous les produits finis contenant des substances qui sont énumérées dans la présente annexe et qui libèrent du formaldéhyde doivent reprendre sur l'étiquetage l'avertissement « *Libère du formaldéhyde* », dans la mesure où la concentration totale en formaldéhyde libéré dans le produit fini dépasse 0,001% (10 ppm), que le produit fini contienne une

ou plusieurs substances libérant du formaldéhyde. Cependant, tous les produits finis contenant les substances visées au premier alinéa qui sont conformes au Règlement (CE) n°1223/2009 tel qu'appliquable au 30 juillet 2022 peuvent être mis sur le marché de l'Union jusqu'au 31 juillet 2024 et être mis à disposition sur le marché de l'Union jusqu'au 31 juillet 2026.»

## **Biocides**

**Où trouver la liste des combinaisons de substances et de types de produits faisant l'objet d'une notification conforme en vue de leur inclusion dans le programme d'examen ?**

Le lien à consulter est le suivant : [List of notifications](#) (sur le site de l'ECHA, BPR, Substance active existante, Liste des notifications conformes).

La liste comprend également les noms des entreprises notifiantes afin d'aider à collaborer lors de la soumission d'une demande d'approbation de la substance active et d'éviter les essais inutiles sur les animaux.

### **En savoir plus ?**

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

### **En savoir plus ?**

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30) replay

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

## Publications

**Retrouvez toutes les publications d'INSTITUT SCIENTIS**

<https://www.laboratoire-scientis.fr/publications.html>

## Rencontrez-nous !

- Mercredi 25 septembre à Paris au salon **NATEXPO**
- Mercredi 16 et jeudi 17 octobre à Lyon au [Congrès Biocide](#), INSTITUT SCIENTIS Sponsor
- Mercredi 16 octobre à Paris au salon **COSMETIC 360**
- Mercredi 16 octobre au **Colloque [Innovations pour une approche transdisciplinaire de la formulation et de la vectorisation de molécules](#)** à Romainville, **Intervention d'Institut Scientis**
- Mercredi 20 et jeudi 21 novembre à Chartres au [Congrès Cosmétique](#), INSTITUT SCIENTIS Sponsor
- Jeudi 28 et vendredi 29 novembre à Lyon au **Congrès de la Société Française de Toxicologie**

Et aussi sur rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



## Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



*La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.*

Règlementation



Formation



Datadock Formulation

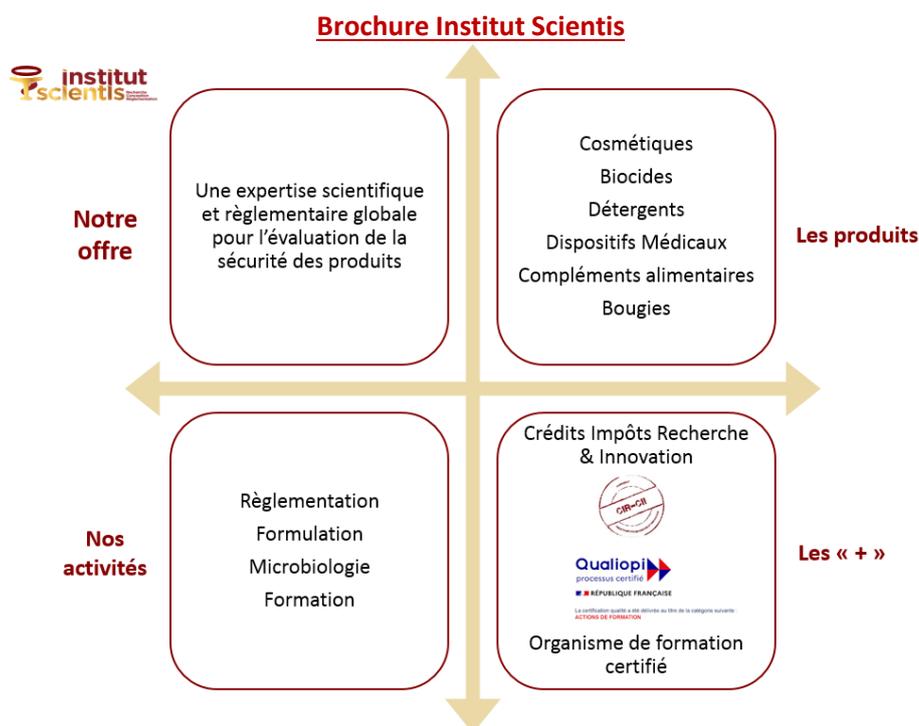


**INSTITUT SCIENTIS** est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

**INSTITUT SCIENTIS** est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr) - [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr)



#### © 2024 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

#### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr)  
Site internet : [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr) / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

***Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.***